

RESTAURATEUR : INFORMATION SUR LE LABEL (FHVV)

ADHESION À L'ASSOCIATION POUR LE LABEL « FLEUR D'HÉRENS, VIANDE DU VALAIS » (FHVV)

A) Buts de l'association

- Promouvoir la viande fraîche de haute qualité
- Créer une valeur ajoutée
- Entretien le paysage valaisan
- Améliorer la collaboration entre les différentes familles du label « fleur d'hérens, viande du valais » (éleveurs, bouchers, restaurateurs)
- Adhérer à la marque VALAIS

B) Qualité de la viande

L'association FHVV veut mettre sur le marché de la viande de qualité. Dès lors, les principales exigences sont les suivantes:

- La carcasse doit être taxée et classifiée selon la méthode CH-TAX par un des vétérinaires ou une personne responsable nommée par l'association.
- Age (vache) : Animaux jusqu'à 60 mois.
- Catégorie : veau (KV), génisse (RG), bœuf (OB), jeune vache (RV), vache (VK)
- Pâturage : au minimum 80 jours de pâturage sur des surfaces herbagères déclarées par l'exploitant dans les zones de montagne II, III, IV ou dans la zone d'estivage (alpage)
- Taxation de carcasse : minimum T2 (www.proviande.ch)

C) Exigences à respecter

- Achat de la viande directement chez les bouchers de la filière
- Achat également des bas morceaux

D) Devenir membre

1. S'engager à respecter les conditions de prise en charge sous C
2. Remplir le bulletin d'adhésion, le signer et le renvoyer à l'adresse ci-dessous :

Service cantonal de l'agriculture
Office de consultation et d'économie animale
Label « fleur d'hérens, viande du valais » (FHVV)
Case postale 437
1951 Sion

3. Payer la cotisation d'entrée de CHF 50.-, qui vaut acceptation des statuts et du cahier des charges du FHVV.

E) Procédure

- Pour acheter de la viande du label le restaurateur doit s'annoncer auprès des bouchers de l'association FHVV.

RESTAURATEUR: BULLETIN D'ADHESION A L'ASSOCIATION POUR LE LABEL « FLEUR D'HÉRENS, VIANDE DU VALAIS » (FHVV)

Restaurant

Nom de l'établissement:.....

Nom : Prénom :.....

Adresse :

NPA - Localité :

N° Téléphone : N° Portable :.....

Adresse e-mail : N°Fax :.....

Pour notre information : Je me fournis actuellement en viande d'Hérens auprès des boucheries suivantes :

Boucheries

- Nom de la boucherie:.....
Adresse :.....
- Nom de la boucherie:.....
Adresse :.....
- Nom de la boucherie:.....
Adresse :.....

Par sa signature, le soussigné atteste :
✓ De la conformité des données ci-dessus.
✓ Avoir pris connaissance et accepté les statuts et le cahier des charges du FHVV
✓ Avoir payé la cotisation d'entée

Lieu : date :.....

Signature :

.....

A retourner : M. Jean-François Luy
Label «fleur d'hérens, viande du Valais »
Le Trappeur
1968 Mase VS

Pour des informations complémentaires:
M. Didier De Courten
1 Rue du Bourg, 3960 Sierre